

same. (English and French).—Sessional Paper No. 303-1/368A.

1978-1271, en date du 20 avril 1978, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 303-1/368A).

---

At 10.29 o'clock p.m., the House adjourned until tomorrow at 11.00 o'clock a.m., pursuant to Standing Order 2(1).

---

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.